

LA PONCTION BIOPSIE PULMONAIRE SOUS SCANNER



Vous allez bénéficier d'une biopsie et vous vous posez probablement quelques questions à propos de cet examen.
Nous allons essayer d'y répondre.

Qu'est-ce qu'une biopsie sous scanner ?

Après étude de votre dossier, votre médecin vous a prescrit une ponction biopsie trans-thoracique sous contrôle scanographique. Le but de ce geste est d'analyser un fragment de tissu pulmonaire ou thoracique (de la taille d'un vermicelle) pour en déceler les anomalies éventuelles (infection, cancer, autres...).

Comment se déroule l'examen ?

La ponction se réalise en position allongée, soit sur le dos soit sur le ventre.
Dans un premier temps, on repère la lésion.
Puis, après préparation du matériel stérile et une anesthésie locale, la progression de l'aiguille (qui permet de faire le prélèvement) se fait sous contrôle scanographique.
Une fois les prélèvements effectués, quelques images de contrôle sont réalisées après le retrait de l'aiguille afin de déceler d'éventuelles complications.
L'examen dure environ 35 à 50 minutes et nécessite une immobilité absolue de votre part pendant toute la procédure.

Y-a-t-il une préparation spéciale avant l'examen ?

Un certain nombre de précautions sont à prendre avant l'examen :

- Dans certains cas, une injection de produit de contraste iodé est utile. Vous devez donc nous signaler si vous êtes allergique, dans ce cas un traitement préventif (Atarax) vous sera prescrit.
- Vous devez être à jeun au moins 3 heures avant l'examen.
- Vous devez nous signaler également si vous êtes sous traitement anticoagulant (Préviscan...) ou anti-agrégant plaquettaire (Kardégic, aspirine...). En accord avec votre médecin, on vous demandera alors de l'arrêter environ une semaine de jours avant l'examen.

L'examen est-il douloureux ?

La ponction est un examen peu douloureux car le poumon, les muscles et le médiastin sont peu innervés. Seul le passage de la peau et de la plèvre peut entraîner une douleur (équivalent à une prise de sang).

Qui peut bénéficier de cet examen ?

Tout le monde, des nourrissons aux personnes âgées. Si vous êtes enceinte ou si vous avez un retard de règles vous devez le signaler au personnel avant l'examen : des précautions doivent être prises.

L'examen est-il dangereux ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Les deux complications les plus courantes sont :

- L'hémorragie : le saignement survient essentiellement lors des ponctions intrapulmonaires. Il est très limité et entraîne des crachats sanglants après des efforts de toux, de façon transitoire. L'élimination complète du sang dans le poumon peut durer 2 jours.
- Le pneumothorax : il s'agit du passage de l'air entre les deux feuillets de l'enveloppe du poumon. Lorsque la quantité d'air est faible, il est sans conséquence et ne nécessite aucun traitement. Si la quantité est importante, son évacuation est obligatoire par la mise en place d'un drain (petit tuyau) dans la plèvre. Le pneumothorax peut se former jusqu'à 24 heures après la ponction.

Et après l'examen ?

Pour éviter les éventuelles complications, vous devrez rester allongé au calme. Vous serez donc transféré, par nos soins, dans le service de pneumologie à l'hôpital Jean Minjoz pour une surveillance de 24 heures après la biopsie. Pendant cette période, il faudra donc éviter toute activité ou état susceptible d'augmenter la pression artérielle (énervement, effort physique...).

Une radiographie pulmonaire de contrôle sera systématiquement effectuée plusieurs heures après la ponction.

L'équipe soignante :

Ce sont des manipulateurs en radiologie qui vous prépareront, vous réexpliqueront brièvement l'examen, feront les repérages nécessaires (au scanner) et s'assureront qu'il n'y a aucune contre-indication à la ponction. C'est à eux que vous devrez faire part de vos questions et de vos craintes.

La ponction, proprement dite, est réalisée par un médecin radiologue ayant une bonne expérience de ce type d'examen ou un interne (car vous êtes dans un établissement universitaire) toujours sous le contrôle du radiologue.

Que deviennent les prélèvements ?

Les prélèvements sont envoyés au service d'anatomopathologie du C.H.U. pour être analysés. Au bout de 8 à 10 jours, le résultat est envoyé au médecin qui a prescrit la biopsie (ex. le pneumologue).

Documents à apporter le jour de l'examen :

- Carte de sécurité sociale et mutuelle afin de réaliser une pochette d'hospitalisation au Bureau des Entrées.
- Examens radiologiques (scanner) en votre possession.
- Examens biologiques (bilan de coagulation, créat...).



C.H.R.U. Jean Minjoz
Service de Radiologie viscérale
Bd Fleming – 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.66.92.84
Fax : 03.81.66.84.95